



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes	Pour : 10	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean- Marc JONO, Nathalie MASSART, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Philippe ROISINE et Stéphane TISSOT.

Absents excusés : Julien MICHEL, Sylvain SOBOTA

Absent : Yann HARDY.

M. Philippe MOLON est nommé secrétaire de séance.

DEL_03102026	<u>Objet</u> : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2026
--------------	---

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du budget principal :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
042 Opérations d'ordre entre sections	45 000.00	70 Produits de gestion courante	110 265.00
014 Atténuation de charges	28 000.00	73 Impôts et taxes	578 800.00
11 Charges à caractère générale	253 540.00	74 Dotations, subvention	136 464.39
12 Charges de personnel	318 000.00	75 Autres produits de gestion courante	3 000.00
65 Charges de gestion courante	176 210.00	13 Atténuation de charges	5 500.00
66 Charges financières	12 000.00		
68 Provisions	500.00		
TOTAL	833 250.00	TOTAL	834 029.39

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Capital des emprunts	46 520.26	10 Dotations	32 850.53
21 Immobilisations corporelles	355 439.23	28-040 Amortissements des immobilisations	45 000.00
23 Immobilisations en cours	6 372.60	13 Subventions investissement	95 500.00
27 Emprunt EPF	6 000.00	164 Emprunt	241 000.00
TOTAL	414 332.09	TOTAL	414 350.53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Principal 2026 au niveau du chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le neuf mars deux mille vingt-six,

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Philippe MOLON



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
 - de sa télétransmission en Préfecture le 16 mars 2026
 - de sa publication le 16 mars 2026

Le Maire,
Philippe ROISINE.

